

chanoine Willebrand qui fut l'hôte de Léon à cette époque, c'est-à-dire de 1211 à 1212²²².

Il demeure évident, par les premières lettres que le Pape envoya à Léon, qu'Innocent avait une affection réelle pour notre roi, à cause de ce qu'il s'était uni à son Église et à cause aussi de l'aide qu'il comptait qu'il apporterait aux Croisés. Il est donc certain que le Pape avait eu la main forcée lorsqu'il lui avait écrit ce que nous avons vu en dernier lieu et qu'il n'avait pas fait cela de son plein gré. Le commencement de sa lettre nous l'indique clairement, il y dit: «*Invite ac dolenter tibi negamus apostolicæ salutationis et benedictionis alloquiam*». Cependant cinq jours après, le 27 Mars 1213, le Pape, en légalisant la donation par Léon aux Chevaliers Teutons de la forteresse d'Amouda, s'exprime ainsi vis-à-vis de Léon dans sa lettre: «*Carissimo filio nostro in Christo. Leoni illustri Rege Armenie pia liberalitate collata, etc*»²²³. L'affection réciproque de Léon et du Pape et leur respect l'un envers l'autre étaient sincères. Non seulement Léon reconnaissait la haute supériorité de rang d'Innocent, mais il admirait les qualités de son cœur et de son esprit et ses vertus. Bien qu'avant de recevoir la lettre du Pontife Romain, il était considéré comme excommunié, il ne tarda pas à effacer les effets de cet anathème, par respect pour la haute intelligence d'Innocent, dont il se regardait comme le nouveau fils. On prétend que Léon écrivit aussi des lettres de regret au Patriarche de Jérusalem et que celui-ci en lit part au Pape en l'assurant de sa bonne volonté et du repentir du Roi, et que le Pape écrivit à son tour au Patriarche, la même année 1213,— la lettre ne porte pas la date du mois,—²²⁴ de délivrer Léon des censures de l'Église, après que celui-ci eût fait la promesse de se réconcilier avec le Patriarche d'Antioche et les Templiers. En effet, ce Patriarche et le Roi reprirent leurs bons rapports.

Toutefois on laissa en suspens la question de la principauté de Roupin. On se borna à réfuter les allégations du Comte de Tripoli et montrer la fausseté de ses prétentions. Le Comte avait été appelé par le Patriarche pour être entendu avec Roupin. Il prétendit que non seulement il était vassal de l'Empereur d'Orient et qu'ainsi personne autre que l'Empereur n'avait le droit de le juger, mais encore que l'Empereur avait écrit au Pape de ne plus le frapper, lui le Comte, des anathèmes de l'Église. Le Pape prouva que tout ce que ce dernier

²²² Ita ut hospes, si terram intraverit, absque regia bulla exire non possit.— Willebrand.

²²³ Cartulaire, p. 121.

²²⁴ Lettres d'Innocent, XV, 19.